

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-32

Objet de la délibération
Adoption du règlement du conseil municipal mandature 2026-2032

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026 et le 14 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

**Présents** : Mmes BIGARD Véronique ; DEVAUD Laure ; DUCHEMIN Amal ; GUILMET Myriam ; Brigitte JACQUARD ; LAMMENS Marielle ; PERCHEC Anne ; TABARY Agnès. MM BALLARIN Adriano ; BEON Jeremy ; BERTHEMY Eric ; BIENFAIT Jean-Pierre ; LANDON Guillaume ; LE SAUX Didier ; ODDOS Michel ; PINEDA Armand ; SERVILLAT Julien.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme Nereida LANGE à Mme Agnès TABARY

**Absent(s) excusé(s)** : M Vincent KAISER

**A été nommé(e) secrétaire** : M Michel ODDOS

**Objet de la délibération** : Adoption du règlement du conseil municipal mandature 2026-2032

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE  
Le : 17/04/2026

Et

Publication ou notification du :  
17/04/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITÉ** :

**D'ADOPTER** ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire  
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance  
Michel ODDOS

